

# REFERENTIEL EMPLOI ACTIVITES COMPETENCES

## DU TITRE PROFESSIONNEL

Conducteur du transport routier de marchandises sur  
porteur

Niveau 3

Site : <http://travail-emploi.gouv.fr>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CTRMP	REAC	TP-00070	09	07/05/2021	07/05/2021	1/34



## SOMMAIRE

	Pages
Présentation de l'évolution du titre professionnel .....	5
Contexte de l'examen du titre professionnel .....	5
Liste des activités .....	6
Vue synoptique de l'emploi-type.....	8
Fiche emploi type .....	9
Fiches activités types de l'emploi .....	13
Fiches compétences professionnelles de l'emploi .....	15
Fiche compétences transversales de l'emploi.....	27
Glossaire technique .....	29
Glossaire du REAC .....	31

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CTRMP	REAC	TP-00070	09	07/05/2021	07/05/2021	3/34



## Introduction

### Présentation de l'évolution du titre professionnel

La révision en 2017 du titre professionnel « conducteur du transport routier de marchandises sur porteur » confirme la configuration en une seule unité constitutive telle que définie par les arrêtés antérieurs relatifs à cette spécialité du titre professionnel. Elle correspond toujours aux besoins du marché du travail pour l'emploi concerné.

Au regard de l'évolution de l'emploi, les compétences sont mises en œuvre par les titulaires des emplois et ce, indifféremment de la catégorie de véhicule qu'ils conduisent, que ce soit un véhicule isolé (porteur) ou un véhicule articulé ou ensemble de véhicules. Toutefois, si les compétences sont devenues communes, la réglementation actuelle relative à la délivrance du permis de conduire oblige à maintenir un titre professionnel spécifique correspondant à la catégorie de permis dont il autorise la délivrance. Le titre « Conducteur du transport routier de marchandises sur porteur » intègre donc la possibilité d'obtenir, sans repasser un nouvel examen, la catégorie C du permis de conduire.

### Contexte de l'examen du titre professionnel

Depuis quelques années, le secteur professionnel de la conduite routière connaît des évolutions qui, petit à petit, modifient les contours de l'emploi et des compétences qui le constituent. En effet, la « digitalisation » impacte le secteur professionnel du transport routier de marchandises et donc les conducteurs. Le conducteur doit désormais intégrer différentes solutions technologiques comme la géolocalisation, la transmission des données techniques concernant le véhicule et ses composantes, celle d'un diagnostic de panne. Les données relatives à la marchandise, les données sociales concernant l'activité du conducteur sont également collectées et partagées pour améliorer la performance et le service. La dématérialisation progresse et l'informatique embarqué associé aux dispositifs TMS (transport management system) organisent désormais le dialogue entre le conducteur et l'exploitation.

L'utilisation du smartphone est présente au quotidien pour le conducteur. Les multiples applications permettent aussi bien la traçabilité du véhicule que des marchandises, la preuve par l'image envoyée en temps réel, le contrôle des livraisons, la dématérialisation des documents, le suivi des performances, le partage et la consultation des données.

Les constructeurs sont aussi à l'origine d'évolutions qui impactent l'emploi du conducteur. Ainsi les aides à la conduite se diversifient et « facilitent » la conduite du véhicule, les sources d'énergie qui alimentent les moteurs se diversifient également.

C'est dans ce contexte que la révision des titres a débuté. Pour conforter et enrichir les approches relatives à l'analyse des emplois de la filière conduite routière marchandises, des entretiens ont été menés auprès de conducteurs et de leurs hiérarchiques au sein d'entreprises pratiquant les activités du transport routier de marchandises, réparties sur l'ensemble du territoire national.

Cette étude a conforté l'intégration du numérique et la perspective de dématérialisation des documents. Certes, cette situation est parfois liée à la taille de l'entreprise ou à son activité. Le conducteur reste un vecteur commercial important, il utilise désormais des technologies avancées qui font partie de la chaîne transport ou logistique. Autre constat, le transport international ne concerne plus qu'un faible effectif des conducteurs. C'est dans ce sens que la qualification unique, indépendamment de la catégorie de véhicule qu'il conduit, permettrait au conducteur d'être rapidement opérationnel, sa professionnalisation serait ainsi renforcée au travers d'un titre professionnel qui rassemblerait les compétences du titre conducteur sur porteur et celles du titre conducteur sur tous véhicules, pour la majorité déjà proches, voire similaires.

La première compétence énonçant les contrôles de sécurité est complétée des contrôles de conformité concernant notamment les documents autorisant la circulation du véhicule et la capacité du conducteur à exercer l'emploi.

Les évolutions relatives aux outils numériques, à la dématérialisation des documents, aux modifications réglementaires du contrat de transport ont conduit à fusionner deux compétences, à savoir : identifier, contrôler, renseigner les documents réglementaires du transport routier de marchandises et prendre en

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CTRMP	REAC	TP-00070	09	07/05/2021	07/05/2021	5/34

charge et livrer. La nouvelle compétence devient donc : prendre en charge, transporter et livrer la marchandise.

La compétence « prévenir les risques » est renforcée de l'application des réglementations sociales en vigueur et la notion de distracteur complète celle de l'hygiène de vie. Un accent a également été porté sur la sensibilisation du conducteur à la notion de prévention-sécurité.

## Liste des activités

**Ancien TP** : Conducteur du transport routier de marchandises sur porteur

Activités :

- Réaliser en sécurité un transport routier de marchandises avec un porteur d'une masse en charge maximale admissible supérieure à 3,5 tonnes, de façon autonome et optimisée dans le contexte commercial de l'entreprise.

**Nouveau TP** : Conducteur du transport routier de marchandises sur porteur

Activités :

- Réaliser en sécurité un transport routier national ou international de marchandises avec un véhicule du groupe lourd d'une masse maximale admissible supérieure à 3,5 tonnes, de façon autonome et optimisée dans le contexte commercial de l'entreprise.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CTRMP	REAC	TP-00070	09	07/05/2021	07/05/2021	6/34



## Vue synoptique de l'emploi-type

N° Fiche AT	Activités types	N° Fiche CP	Compétences professionnelles
1	Réaliser en sécurité un transport routier national ou international de marchandises avec un véhicule du groupe lourd d'une masse maximale admissible supérieure à 3,5 tonnes, de façon autonome et optimisée dans le contexte commercial de l'entreprise.	1	Assurer les contrôles de sécurité et de conformité avant, pendant et après le transport de marchandises.
		2	Conduire et manœuvrer en sécurité, de façon écologique et économique, un véhicule porteur du groupe lourd d'une masse maximale admissible supérieure à 3,5 tonnes et acheminer les marchandises
		3	Prendre en charge, transporter et livrer la marchandise
		4	Préparer le véhicule en vue d'un chargement ou déchargement, charger, décharger le véhicule
		5	Prévenir les risques, appliquer les réglementations sociales en vigueur et réagir en cas d'incident ou d'accident à l'arrêt comme en circulation
		6	Détecter, décrire les dysfonctionnements du véhicule et effectuer une intervention mineure

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CTRMP	REAC	TP-00070	09	07/05/2021	07/05/2021	8/34



## FICHE EMPLOI TYPE

### Conducteur du transport routier de marchandises sur porteur

#### Définition de l'emploi type et des conditions d'exercice

Afin d'effectuer des opérations de transports nationaux et internationaux de marchandises par route, le conducteur routier conduit des véhicules d'une masse en charge maximale supérieure à 3,5 tonnes pour acheminer des marchandises et utilise les moyens de manutention associés pour en assurer l'enlèvement ou la livraison.

Dans le respect des consignes reçues, des réglementations applicables et parallèlement aux opérations de conduite pure, il satisfait aux engagements contractuels de l'entreprise en matière de transport. Il vérifie l'état du véhicule et des équipements de sécurité. Il renseigne ou vérifie la présence à bord et la validité des documents nécessaires au transport.

Il organise son activité. Il prend en charge la marchandise et la manutentionne éventuellement. Il conduit le véhicule sur des parcours comportant des points d'enlèvement et/ou de livraison. Il adopte une conduite et un comportement éco citoyens.

Au chargement, comme au déchargement, il met en œuvre les équipements du véhicule. Il renseigne ou fait renseigner les documents administratifs et commerciaux ou supports justifiant la réalisation correcte de l'acte de transport et rend compte de son activité. Lorsque l'équipement le permet, il reçoit ou transmet les informations en utilisant le SIE (Système Informatique Embarqué).

Avant la prestation, il prend les consignes auprès du service exploitation.

En cours ou en fin de prestation, il transmet au service exploitation les éléments liés à son activité.

Le conducteur exerce son emploi en fonction de l'autonomie dont il dispose et dans les limites de ses responsabilités. Il reçoit du service exploitation des consignes et les met en œuvre.

Il doit faire face aux aléas qui se présentent et informer les interlocuteurs concernés.

En cas de danger imminent, il prend les mesures de sécurité visant à la préservation de l'intégrité des personnes et des biens. Il est responsable du chargement, de l'arrimage et du contrôle quantitatif et qualitatif de la marchandise.

Le conducteur est le représentant de l'entreprise de transport et le principal interlocuteur de l'expéditeur et du destinataire. Il est un vecteur commercial de premier ordre.

Il est aussi l'interlocuteur des forces de l'ordre et des agents chargés des contrôles routiers ou douaniers.

En cas d'accident ou d'infraction de son fait, sa responsabilité civile et/ou pénale peut être mise en jeu.

Le conducteur réalise l'essentiel de son activité dans les locaux d'entreprises qui l'accueillent lors de livraisons ou d'enlèvements de marchandises. Il respecte les protocoles de sécurité et véhicule l'image de l'entreprise qui l'emploie.

Son métier s'exerce pour la partie conduite sur le domaine public. Il est amené à exercer son activité de jour comme de nuit dans des conditions météorologiques parfois difficiles. Tout au long de sa prestation, le conducteur fait preuve de vigilance au regard d'éventuels risques tels que la criminalité ou le trafic de clandestins. Selon l'activité de l'entreprise, il s'adapte à des réglementations et des contextes spécifiques. Il peut aussi être amené à travailler les dimanches et jours fériés, en cohérence avec la réglementation, éventuellement hors des limites du territoire national. Il peut prendre des repas et des repos hors du domicile. Lorsqu'il réalise des transports internationaux, il est en contact avec des interlocuteurs dont il ne maîtrise pas ou peu la langue.

#### Secteurs d'activité et types d'emplois accessibles par le détenteur du titre

Les différents secteurs d'activités concernés sont principalement :

- Le transport pour compte d'autrui (entreprise de transport public de marchandises, un transporteur) ;
- Le transport pour compte propre (entreprise réalisant elle-même le transport de ses marchandises avec ses propres moyens) ;
- La location de véhicule avec conducteur.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CTRMP	REAC	TP-00070	09	07/05/2021	07/05/2021	9/34

Les types d'emplois accessibles sont les suivants :

Les titulaires du titre professionnel peuvent accéder à tous les emplois de conducteurs routiers de marchandises sur véhicule porteur. L'emploi est fonction des activités de l'entreprise, de la nature des marchandises transportées, de la conception et des équipements du véhicule.

### **Réglementation d'activités** (le cas échéant)

- Décret n°2016-1550 du 17 novembre 2016 relatifs à certaines dispositions de la partie réglementaire du code des transports (NOR : DEVK1527797D) ;
- Chapitre IV du code des transports : Formation professionnelle des conducteurs articles R. 3314-1 à 3314-28 ;
- Chapitre V du code des transports : Contrôles et sanctions articles R. 3315-1 à R. 3315-12.

### **Equivalences avec d'autres certifications** (le cas échéant)

Arrêté du 17 janvier 2013 portant application de l'article D. 222-8 du code de la route et fixant les conditions et modalités d'obtention du permis de conduire au vu des diplômes, certificats ou titres professionnels de conducteur routier.

La détention du titre professionnel "Conducteur du transport routier de marchandises sur porteur" autorise la délivrance de la catégorie C du permis de conduire aux titulaires du titre et lève les restrictions liées à l'usage de ce permis pour les candidats n'ayant pas 21 ans.

Arrêté du 26 février 2008 du ministère chargé des transports fixant la liste des titres et diplômes de niveau V admis en équivalence au titre de la qualification initiale des conducteurs de véhicules affectés aux transports routiers de marchandises ou de voyageurs.

Cet arrêté autorise la délivrance de la carte de qualification de conducteur aux titulaires d'un titre professionnel de conducteur du transport routier de marchandises sur porteur.

### **Liste des activités types et des compétences professionnelles**

1. Réaliser en sécurité un transport routier national ou international de marchandises avec un véhicule du groupe lourd d'une masse maximale admissible supérieure à 3,5 tonnes, de façon autonome et optimisée dans le contexte commercial de l'entreprise.

Assurer les contrôles de sécurité et de conformité avant, pendant et après le transport de marchandises.

Conduire et manœuvrer en sécurité, de façon écologique et économique, un véhicule porteur du groupe lourd d'une masse maximale admissible supérieure à 3,5 tonnes et acheminer les marchandises

Prendre en charge, transporter et livrer la marchandise

Préparer le véhicule en vue d'un chargement ou déchargement, charger, décharger le véhicule

Prévenir les risques, appliquer les réglementations sociales en vigueur et réagir en cas d'incident ou d'accident à l'arrêt comme en circulation

Détecter, décrire les dysfonctionnements du véhicule et effectuer une intervention mineure

### **Compétences transversales de l'emploi**

Intégrer les principes du développement durable dans l'exercice de l'emploi

Mettre en œuvre une démarche réflexive en matière de prévention des risques et de sécurité

Communiquer des informations opérationnelles relatives au transport de marchandises

### **Niveau et/ou domaine d'activité**

Niveau 3 (Cadre national des certifications 2019)

Convention(s) : Convention collective nationale des transports routiers et activités auxiliaires du transport - groupe 4 à 7.

Convention collective des autres secteurs professionnels pour le cas des transports réalisés en propre compte.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CTRMP	REAC	TP-00070	09	07/05/2021	07/05/2021	10/34

Code(s) NSF :

311u--Conduite des véhicules, conduite des engins de manutention et de levage

### **Fiche(s) Rome de rattachement**

N4101 Conduite de transport de marchandises sur longue distance

N4105 Conduite et livraison par tournées sur courte distance

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CTRMP	REAC	TP-00070	09	07/05/2021	07/05/2021	11/34



## FICHE ACTIVITÉ TYPE N° 1

### **Réaliser en sécurité un transport routier national ou international de marchandises avec un véhicule du groupe lourd d'une masse maximale admissible supérieure à 3,5 tonnes, de façon autonome et optimisée dans le contexte commercial de l'entreprise.**

#### **Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice**

Afin d'effectuer des opérations de transports nationaux ou internationaux de marchandises par route, le conducteur routier conduit des véhicules du groupe lourd d'une masse maximale admissible supérieure à 3,5 tonnes pour acheminer des marchandises. Il est amené à conduire des véhicules utilisant des énergies diverses telles que le gazole, le gaz, l'électricité ou des motorisations hybrides. Il procède aux vérifications du véhicule, charge et décharge les marchandises et finalise l'opération de transport. Il identifie les dysfonctionnements. Durant toute sa prestation, il tient son entreprise informée.

Dans le respect des consignes reçues, des réglementations applicables et parallèlement aux opérations de conduite pure, il satisfait aux engagements contractuels de l'entreprise en matière de transport de marchandises. Il vérifie l'état du véhicule et des équipements de sécurité.

Au chargement, comme au déchargement, il met en œuvre les équipements du véhicule, prend en charge la marchandise et la manutentionne éventuellement. Il organise le déplacement, livre et reçoit décharge ou fait émarger le document à la livraison. Il renseigne ou fait renseigner les documents administratifs et commerciaux et rend compte de son activité.

Pour effectuer sa mission, selon la nature des marchandises à transporter, le conducteur utilise un véhicule dont les caractéristiques sont adaptées à la prestation à réaliser. Il utilise des moyens de manutention, de calage et d'arrimage ainsi que des équipements appropriés. Il renseigne ou fait renseigner des documents ou supports informatisés pour matérialiser l'acte de transport. Selon les consignes, il assure le suivi des supports de charge. En cas de litige, il prend des photos qu'il transmet au service concerné.

Il transmet au service exploitation les éléments permettant de facturer la prestation, d'analyser les temps de travail, d'assurer la maintenance du véhicule, ainsi que les justificatifs de consommation de carburant, péages et frais de déplacements.

Il doit faire face aux aléas qui se présentent, en informer les services concernés.

Il respecte les consignes de l'entreprise et applique les réglementations en vigueur, il peut être amené à transporter des marchandises sous régime douanier.

Dans tous les cas, ses conditions de travail dépendent des paramètres suivants :

- de la zone géographique d'activité qui peut être locale, régionale, nationale voire internationale. L'essentiel de l'activité se déroule hors du site propre de l'entreprise, sur des parcours de courte, moyenne ou longue distance ;
- du réseau routier utilisé et des contraintes liées au partage de ce réseau avec d'autres usagers ;
- du type de carrosserie équipant les véhicules utilisés : plateaux, carrosseries à rideaux coulissants ou fourgons ; mais aussi des véhicules plus spécifiques, adaptés à la nature de la marchandise transportée telle que marchandises sous température dirigée, produits alimentaires, pulvérulents, produits chimiques, produits pétroliers, gaz liquéfiés ainsi que bennes basculantes, transport de voitures, toupies à béton, masses indivisibles, grandes longueurs, etc. ;
- de la nature de la marchandise transportée et son conditionnement ;
- des règles de sécurité applicables ;
- du mode d'organisation du travail : certains conducteurs effectuent simplement un travail de conduite ; ils réalisent des navettes ou relais sur des itinéraires fixes et avec des véhicules déjà chargés. D'autres chargent et livrent des lots partiels ou complets ; ils doivent alors préparer leur véhicule pour les opérations de chargement et de déchargement. Enfin, certains conducteurs effectuant des transports de petits lots ou de messagerie participent en plus aux opérations de manutention. Ces conditions d'exploitation ont des répercussions sur la vie privée du conducteur : horaires variables, travail de nuit, prises de repos et de repas hors du domicile ;

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CTRMP	REAC	TP-00070	09	07/05/2021	07/05/2021	13/34

- de l'isolement du conducteur qui est généralement seul et éloigné de son entreprise.

Le conducteur routier réalise l'essentiel de son activité dans les locaux d'entreprises tierces qui l'accueillent soit lors de livraisons, soit lors d'enlèvements de marchandises. Il y respecte les protocoles de sécurité et y véhicule la meilleure image possible de l'entreprise qui l'emploie.

Son métier s'exerce pour la partie conduite sur le domaine public. Il est amené à exercer son activité de jour comme de nuit et ce, dans des conditions météorologiques parfois difficiles.

La mise en œuvre de l'emploi s'effectue dans le souci du respect des réglementations et de la sécurité.

Tout au long de sa prestation, le conducteur doit faire preuve de vigilance au regard d'éventuels risques tels que la criminalité ou le trafic de clandestins.

Le conducteur applique les consignes qu'il reçoit du service exploitation dans les limites de sa responsabilité et de l'autonomie dont il dispose. Le conducteur réalise seul l'ensemble de l'activité décrite. Il relaie les informations et consignes entre l'entreprise et les autres parties prenantes à l'opération de transport.

Il est amené à rendre compte aux forces de contrôle. Il est en contact avec les autres usagers de la route. Il prend ses consignes et rend compte de son activité au service exploitation. Il utilise les systèmes informatiques embarqués.

En cas de danger imminent, il prend les mesures de sécurité visant à la préservation de l'intégrité des biens et des personnes.

Représentant de l'entreprise, il est garant de la reconnaissance de la marchandise, du chargement et de l'arrimage.

En cas d'infraction de son fait, sa responsabilité civile ou pénale peut être mise en jeu.

Sa responsabilité professionnelle est limitée au respect des consignes et des procédures.

Le conducteur représente l'entreprise auprès des clients et des autres usagers. Il est un vecteur commercial de premier ordre et entretient l'image de marque de l'entreprise.

Il peut être en contact avec les équipes de maintenance et de manutention.

## **Réglementation d'activités (le cas échéant)**

Au regard des réglementations en vigueur, le conducteur doit justifier :

- de l'âge requis pour accéder à la profession (18 ans) ;
- de la détention de la catégorie du permis de conduire en cours de validité, correspondant au véhicule utilisé ;
- de la détention de la carte de conducteur pour utiliser un tachygraphe numérique ;
- de la détention d'une carte de qualification de conducteur, à jour de l'obligation de formation ;
- de la détention d'un certificat de formation correspondant à la catégorie de produits transportés en cas de transport de marchandises dangereuses (certificat ADR) ;
- de la détention d'un certificat ou autorisation lui permettant de mettre en œuvre les moyens de manutention dont il dispose s'ils sont soumis à une obligation ou une recommandation ;
- de la détention d'un certificat ou autorisation en rapport avec la nature de la marchandise transportée.

## **Liste des compétences professionnelles de l'activité type**

Assurer les contrôles de sécurité et de conformité avant, pendant et après le transport de marchandises.

Conduire et manœuvrer en sécurité, de façon écologique et économique, un véhicule porteur du groupe lourd d'une masse maximale admissible supérieure à 3,5 tonnes et acheminer les marchandises

Prendre en charge, transporter et livrer la marchandise

Préparer le véhicule en vue d'un chargement ou déchargement, charger, décharger le véhicule

Prévenir les risques, appliquer les réglementations sociales en vigueur et réagir en cas d'incident ou d'accident à l'arrêt comme en circulation

Détecter, décrire les dysfonctionnements du véhicule et effectuer une intervention mineure

## **Compétences transversales de l'activité type**

Intégrer les principes du développement durable dans l'exercice de l'emploi

Mettre en œuvre une démarche réflexive en matière de prévention des risques et de sécurité

Communiquer des informations opérationnelles relatives au transport de marchandises

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CTRMP	REAC	TP-00070	09	07/05/2021	07/05/2021	14/34

## FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 1

### Assurer les contrôles de sécurité et de conformité avant, pendant et après le transport de marchandises.

#### Description de la compétence – processus de mise en œuvre

En tenant compte du type de véhicule, du parcours, de la nature de la marchandise transportée, des conditions météorologiques et dans le but de réaliser le transport dans des conditions optimales de sécurité, en minimisant les coûts et conformément aux réglementations relatives à la circulation du véhicule :

##### Avant le départ :

- Identifier, contrôler les documents nécessaires au conducteur,
- Identifier, contrôler les documents nécessaires à la circulation du véhicule,
- Vérifier l'état du véhicule et de ses équipements, la validité des différentes visites techniques, effectuer les contrôles de sécurité et l'appoint des différents fluides si nécessaire.
- Contrôler le chargement, sa répartition, son calage et son arrimage
- Contrôler les indicateurs garantissant le fonctionnement du véhicule.

##### Tout au long du parcours :

- Veiller au fonctionnement correct des dispositifs d'enregistrement de données sociales, organisationnelles et techniques,
- Contrôler le chargement, sa répartition, son calage et son arrimage,
- Surveiller le bon état du véhicule et l'absence d'apparition de message d'alerte.

##### En fin de service, en appliquant les consignes internes à l'entreprise :

- Vérifier l'état général du véhicule et si nécessaire le remettre ou le faire remettre en condition,
- Signaler les anomalies à l'interlocuteur concerné.

Au regard des risques liés à la criminalité et au trafic de clandestins, prendre les dispositions appropriées et effectuer les vérifications nécessaires.

Au moment opportun, effectuer les pleins des réservoirs en carburant, additif ou autre source d'énergie.

#### Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce de jour comme de nuit, sur le lieu de stationnement du véhicule à l'intérieur ou à l'extérieur de l'entreprise et tout au long du parcours avant, pendant et après le transport, à vide comme en charge. La circulation du conducteur et du véhicule peut concerner des déplacements en UE et hors UE. La détention de documents complémentaires peut être requise. Les contrôles sont essentiellement visuels mais peuvent aussi être auditifs et olfactifs. Ils participent à la démarche préventive de sécurité.

#### Critères de performance

Les documents relatifs au conducteur sont conformes et valides

Les documents relatifs à la circulation du véhicule sont conformes et valides

Les contrôles de l'état général du véhicule, de ses équipements et du chargement sont effectués du début à la fin de service

Les appoints de liquides nécessaires au fonctionnement du véhicule sont effectués avec précision en intégrant les principes du développement durable

Les indications du tableau de bord sont prises en compte au début, puis tout au long du parcours

Le fonctionnement des dispositifs d'enregistrement est vérifié

Les anomalies sont constatées, corrigées ou signalées au service compétent

#### Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Identifier et contrôler les documents du conducteur

Identifier et contrôler les documents nécessaires à la circulation du véhicule

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CTRMP	REAC	TP-00070	09	07/05/2021	07/05/2021	15/34

Mettre en œuvre et manipuler le tachygraphe  
 Vérifier les niveaux et faire l'appoint (fluides des différents circuits, carburant et additif)  
 Contrôler les équipements de sécurité et le lot de bord  
 Contrôler les dispositifs de liaisons mécaniques, électriques, pneumatiques entre le véhicule et une structure amovible (chariot, caisse, ...)  
 Interpréter les données du tableau de bord  
 Détecter, localiser les fuites éventuelles des différents circuits.  
 Effectuer les essais de freinage  
 Réaliser le nettoyage extérieur et intérieur du véhicule  
 Identifier et inspecter les parties du véhicule potentiellement propices à la criminalité ou au trafic des clandestins  
 Revêtir les équipements de protection individuelle  
 Utiliser les dispositifs « informatique embarqué »

Organiser le contrôle du véhicule  
 Respecter les procédures internes et les normes en vigueur  
 Adapter le comportement en fonction de l'anomalie  
 Appliquer la procédure en cas de dysfonctionnement  
 Trier les déchets selon leur origine

Rendre compte aux services compétents

Connaissance de l'environnement économique du transport routier de marchandises (TRM) et de ses évolutions  
 Connaissance des différentes activités du TRM (types d'entreprises et spécialisations du transport)  
 Connaissance de l'organisation du marché du TRM  
 Connaissance de la structure et de l'organisation d'une entreprise ou d'un service « transport »  
 Connaissance des documents relatifs au conducteur  
 Connaissance des documents relatifs à la circulation du véhicule  
 Connaissance des normes relatives aux véhicules en fonction de la catégorie de permis de conduire (poids, dimensions)  
 Connaissance des équipements de sécurité requis pour un véhicule d'une masse en charge maximale admissible supérieure à 3,5 tonnes  
 Connaissance des principaux organes du véhicule  
 Connaissance des différents fluides et de leur destination  
 Compréhension du manuel du constructeur  
 Connaissance d'un mode opératoire du nettoyage du véhicule  
 Connaissance de la procédure à mettre en œuvre en cas d'anomalie de fonctionnement  
 Connaissance des responsabilités de l'employeur et du conducteur en matière de criminalité et de trafic des clandestins, au vu de la législation en vigueur  
 Connaissance de la signification des indicateurs du tableau de bord  
 Connaissance des dispositifs d'enregistrement et de contrôle des temps de conduite et de repos  
 Connaissance des systèmes informatique embarqués du véhicule  
 Connaissance des principes du développement durable relatifs au tri des déchets  
 Connaissance des dispositifs de liaisons mécaniques, électriques, pneumatiques entre le véhicule et une structure amovible (chariot, caisse, ...)

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CTRMP	REAC	TP-00070	09	07/05/2021	07/05/2021	16/34



## FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 2

### **Conduire et manœuvrer en sécurité, de façon écologique et économique, un véhicule porteur du groupe lourd d'une masse maximale admissible supérieure à 3,5 tonnes et acheminer les marchandises**

#### **Description de la compétence – processus de mise en œuvre**

En tenant compte des caractéristiques du véhicule, du trafic, des conditions météorologiques, de la topographie des lieux, de l'itinéraire emprunté et de la nature de la marchandise, optimiser l'utilisation du véhicule pour acheminer la marchandise dans les meilleures conditions d'économie et de sécurité. Appliquer les consignes reçues et respecter les règles de circulation. Franchir en sécurité, en faisant preuve d'une vigilance accrue, les infrastructures à risques, notamment les passages à niveau et tunnels. Effectuer en sécurité, avec précision les manœuvres nécessaires à la mise en place ou au stationnement du véhicule à l'endroit souhaité.

Par la mise en œuvre d'une conduite rationnelle et une utilisation raisonnée des aides à la conduite et à la navigation, minimiser les coûts d'exploitation du véhicule. Adapter sa technique de conduite aux caractéristiques du véhicule et de son chargement. Contribuer à l'image de marque de l'entreprise et à celle du secteur professionnel par une attitude qui concourt à la sécurité et à la protection de l'environnement.

Acquitter les taxes éventuellement exigées pour l'utilisation des infrastructures routières.

Effectuer les paiements afférents à la circulation du véhicule (carburant, péages, taxes afférentes à la circulation...) en utilisant les moyens à sa disposition.

#### **Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre**

Cette compétence s'exerce essentiellement sur le domaine public et au sein des entreprises.

La conduite du véhicule s'effectue à charge comme à vide, de jour comme de nuit, quelles que soient les conditions météorologiques et dans le respect des réglementations en vigueur.

La conduite est adaptée aux caractéristiques des marchandises, au type de chargement et au profil du parcours à effectuer.

Les contraintes horaires, les conditions de circulation, les caractéristiques de la marchandise, les rapports avec les divers interlocuteurs peuvent être facteurs de stress.

La configuration de certains sites peut accroître la complexité des manœuvres.

Les informations sur l'activité du conducteur, le fonctionnement du véhicule et son utilisation sont enregistrées par des dispositifs embarqués et transmises en temps réel ou différé aux services concernés de l'entreprise.

L'environnement, les contraintes commerciales et les caractéristiques du chargement peuvent imposer au conducteur un itinéraire et un lieu de stationnement adapté.

#### **Critères de performance**

Les situations de conduite sont maîtrisées en fonction des caractéristiques du véhicule et de son chargement dans tous les contextes de circulation

Les principes de conduite rationnelle sont respectés

Les règles de circulation et principes de sécurité routières sont respectés

L'itinéraire est respecté et optimisé dans le respect des consignes

Les manœuvres sont effectuées en sécurité avec efficacité

A l'arrêt comme en circulation, les mesures de garde et de préservation de la marchandise sont prises

Le tachygraphe et le système informatique embarqué sont correctement utilisés

L'acquittement des taxes routières est opéré ou contrôlé

#### **Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs**

Anticiper les situations de conduite et leurs évolutions prévisibles

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CTRMP	REAC	TP-00070	09	07/05/2021	07/05/2021	17/34

Anticiper les actions de conduite  
 Appliquer les règles du code de la route  
 Appliquer les réglementations en vigueur  
 Respecter les principes de la sécurité routière  
 Utiliser le véhicule de façon rationnelle et optimisée  
 Utiliser le dispositif d'enregistrement des activités du conducteur  
 Elaborer un itinéraire en exploitant une carte routière  
 Exploiter un système de navigation adapté à la catégorie de véhicule  
 Utiliser les dispositifs d'aide et d'assistance à la conduite  
 Adapter la conduite aux caractéristiques de la marchandise  
 Adopter un comportement de conduite en rapport avec les forces appliquées au(x) véhicule(s) en mouvement  
 Utiliser un système de transmission automatisée ou automatique  
 Manœuvrer en sécurité  
 Conduire en condition nocturne  
 Franchir en sécurité les infrastructures à risques  
 Franchir en sécurité les tunnels  
 Franchir en sécurité les passages à niveau

Utiliser les voies et emplacements réservés  
 Prendre les dispositions nécessaires à la sécurité du véhicule et du chargement lors des stationnements  
 Adopter un comportement en cohérence avec la notion de développement durable  
 Percevoir et anticiper les réactions des autres usagers de la route  
 Organiser son déplacement sur la base des consignes reçues

Partager l'infrastructure routière avec les autres usagers  
 Etre ponctuel, discret  
 Rester calme et courtois en toutes circonstances

Connaissance et maîtrise des opérations arithmétiques de base et des calculs professionnels  
 Connaissance des caractéristiques réglementaires et techniques d'un véhicule du groupe lourd affecté au transport de marchandises  
 Connaissance de la chaîne cinématique d'un véhicule et de ses performances  
 Connaissance des règles du code de la route  
 Connaissance des principes de la sécurité routière  
 Connaissance des éléments constitutifs du coût de revient d'un véhicule  
 Connaissance de la réglementation française du travail applicable au conducteur  
 Connaissance de la réglementation sociale européenne  
 Connaissance des responsabilités du conducteur et de l'employeur en cas du non-respect des réglementations  
 Connaissance des forces s'appliquant aux véhicules en mouvement  
 Connaissance des particularités de la conduite d'un tracteur routier en solo  
 Connaissance de l'utilisation des aides à la conduite  
 Connaissance relatives à l'utilisation de dispositifs électroniques et mécaniques tels que le programme électronique de stabilité (ESP), les systèmes avancés de freinage d'urgence (AEBS), le système de freinage antiblocage (ABS), les systèmes de contrôle de traction (TCS), les systèmes de surveillance des véhicules (IVMS) et autres systèmes d'aide et automation dont l'utilisation est approuvée  
 Connaissance des particularités de la conduite de nuit ou en conditions difficiles  
 Connaissance des règles et principes de circulation dans les tunnels  
 Connaissance des règles et principes de franchissement des passages à niveau  
 Connaissance des principales sanctions encourues en cas de non-respect des réglementations  
 Connaissance de la typologie des usagers de la route  
 Connaissance des principes de l'éco-conduite  
 Connaissance du principe de fonctionnement du système de freinage, des ralentisseurs et de leurs limites d'utilisation  
 Connaissance des principes de transmission automatisée et automatique  
 Connaissance des moyens d'élaboration d'un itinéraire  
 Connaissances des principes et précautions à appliquer pour la manœuvre d'un véhicule lourd  
 Connaissances des procédures et dispositifs nécessaires à l'acquittement des taxes routières  
 Connaissance des transports multimodaux  
 Connaissance des différents types d'infrastructures routières et des particularités de conduite y afférent

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CTRMP	REAC	TP-00070	09	07/05/2021	07/05/2021	18/34

## FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 3

### Prendre en charge, transporter et livrer la marchandise

#### Description de la compétence – processus de mise en œuvre

En tenant compte du secteur d'activité de l'entreprise, des consignes reçues et des réglementations en vigueur, de la nature des marchandises en garantissant sa préservation, effectuer le transport national ou international conformément aux engagements contractuels de l'entreprise, préserver les intérêts de l'entreprise qui l'emploie, assurer la sécurité des personnes, la sûreté des biens et marchandises qui lui sont confiées.

Chez l'expéditeur ou le destinataire de la marchandise, appliquer le protocole de sécurité, s'adresser à l'interlocuteur concerné, identifier l'envoi. Effectuer le contrôle quantitatif et qualitatif de la marchandise à partir des documents papier ou informatique qui sont remis ou détenus. Identifier, contrôler, renseigner, émarger et faire émarger les documents accompagnant les marchandises. Le cas échéant, se conformer aux procédures douanières.

En cas de non-conformité de la marchandise à l'enlèvement ou de réserves émises par le destinataire, informer le service exploitation. Selon les instructions reçues, rédiger les éventuelles réserves ou contre réserves et prendre des photographies exploitables.

Suivant les clauses du contrat de transport, procéder à l'encaissement et à l'échange des supports de charges et emballages consignés, assurer le suivi des supports de charge.

En toutes circonstances, adopter une attitude commerciale vis à vis des différents interlocuteurs et faire preuve de discrétion commerciale. Prendre en compte la notion de sûreté des personnes et des biens.

#### Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence est mise en œuvre à chaque enlèvement ou livraison de marchandises, le plus souvent sur un site extérieur à l'entreprise, de jour comme de nuit, sous abri ou non, en France ou dans un pays étranger. En cas contrôles routiers ou douaniers, le conducteur présente aux services concernés les documents réglementairement exigés.

La prise en charge, la manutention et l'acheminement de marchandises spécifiques (marchandises dangereuses, animaux vivants, ...), l'utilisation de certains équipements de manutention (grue auxiliaire, chariot, ...) équipant le véhicule peuvent nécessiter la détention de qualifications particulières.

L'environnement peut présenter des risques importants pour le conducteur et le matériel. Le conducteur peut être amené à porter les équipements de protection individuelle usuels ou spécifiquement imposés par le protocole de sécurité. Dans certaines circonstances, il peut rencontrer des situations difficiles, génératrices de stress et de conflit.

La mise en œuvre de cette compétence peut être rendue plus difficile dans un environnement où le conducteur ne pratique pas ou peu la langue du pays.

#### Critères de performance

Les supports numériques ou documents d'accompagnement de la marchandise sont contrôlés, renseignés et émargés

Les réserves ou contre-réserves sont prises à bon escient et clairement rédigées

Le suivi et le retour des informations, documents ou photos au service exploitation sont assurés

Les conséquences relatives à l'utilisation incorrecte des supports ou documents sont connues

La gestion des supports de charge est assurée

Les encaissements sont réalisés et conformes aux engagements contractuels

La prestation de livraison, de transport ou d'enlèvement est réalisée en adoptant une posture commerciale

#### Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Utiliser les équipements de protection individuelle

Identifier, renseigner et contrôler les documents d'accompagnement de la marchandise

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CTRMP	REAC	TP-00070	09	07/05/2021	07/05/2021	19/34

Contrôler avec rigueur les marchandises quantitativement et qualitativement  
Rédiger précisément les éventuelles réserves ou contre réserves à l'enlèvement ou à la livraison de la marchandise  
Prendre et transmettre des photographies exploitables  
Effectuer les encaissements  
Renseigner les documents mis à disposition  
Renseigner les supports numériques mis à disposition  
Rendre compte

Respecter les consignes  
Appliquer le protocole de sécurité  
Classer, conserver et restituer les différents documents

Être ponctuel, discret  
Rester calme et courtois  
Faire preuve de sens commercial avec les interlocuteurs  
Communiquer de façon claire et concise  
Faciliter l'échange avec les différents interlocuteurs

Connaissance de base de la réglementation du transport national de marchandises  
Connaissance de base de la réglementation du transport international de marchandises  
Connaissance juridique de base des contrats de transport national de marchandises  
Connaissance juridique de base des contrats de transport international de marchandises  
Connaissance des régimes douaniers et des documents afférents  
Connaissance des documents usuels et spécifiques accompagnant les marchandises  
Connaissance du matériel informatique embarqué  
Connaissance des techniques de la communication  
Connaissance des techniques de gestion du stress  
Connaissance des techniques de gestion des situations difficiles  
Connaissance des règles à appliquer en cas de litige  
Connaissance des différents modes de paiement  
Connaissance des obligations relatives au protocole de sécurité  
Connaissance des supports de charge  
Connaissance des habilitations ou certifications requises pour le transport de marchandises spécifiques ou l'utilisation de certains équipements  
Connaissance de l'incidence des litiges sur la rentabilité et l'image de l'entreprise

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CTRMP	REAC	TP-00070	09	07/05/2021	07/05/2021	20/34

## FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 4

### Préparer le véhicule en vue d'un chargement ou déchargement, charger, décharger le véhicule

#### Description de la compétence – processus de mise en œuvre

En tenant compte de la nature et du poids de la marchandise, des caractéristiques du véhicule, des contraintes de livraison, élaborer un plan de chargement ou appliquer celui qui a été défini. Préparer le véhicule et s'assurer de la propreté du compartiment de chargement. Veiller à la préservation de la marchandise. Utiliser des moyens de manutention manuels ou mécanisés et mettre en œuvre les équipements du véhicule adaptés aux caractéristiques de la marchandise transportée. Utiliser les équipements de protection individuelle adaptés à la situation.

Surveiller ou effectuer le chargement ou le déchargement. Donner des instructions pour qu'il soit procédé à la répartition, au calage et à l'arrimage ou le faire soi-même. Selon les consignes, transmettre les informations relatives à l'enlèvement ou à la livraison, en utilisant le support mis à disposition. Dans l'hypothèse d'un déchargement partiel, s'assurer que les marchandises restantes soient correctement réparties, calées, arrimées.

Veiller à la sécurisation du véhicule, de la marchandise et des personnes.

#### Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence est mise en œuvre au début et à la fin de l'opération de transport, souvent sur un site extérieur à l'entreprise, le jour comme la nuit, sous abri ou non. Les opérations liées à la préparation du véhicule, au nettoyage du compartiment de chargement et à la manutention des charges occasionnent de la fatigue et des risques d'accident.

#### Critères de performance

Les procédures de sécurité sont respectées et les protections individuelles utilisées

Le plan de chargement tenant compte des contraintes du transport ou de la marchandise est respecté

Le chargement est correctement réparti, calé, arrimé dans le respect des consignes reçues et des obligations réglementaires

Les moyens de manutention sont utilisés en sécurité

Le matériel de calage et d'arrimage est contrôlé, rangé ou restitué

Le compartiment de chargement est nettoyé

Les équipements du véhicule sont utilisés en sécurité dans le respect des préconisations du constructeur

#### Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Utiliser les équipements de protection individuelle

Appliquer les préconisations concernant la prévention des TMS

Etablir un plan de chargement

Répartir, caler et arrimer les marchandises

Identifier les supports de charge

Utiliser les moyens de manutention

Mettre en œuvre les équipements du véhicule

Nettoyer le compartiment de chargement

Respecter des consignes

Respecter un plan de chargement

Appliquer le protocole de sécurité

Trier les déchets selon leur origine

Adopter une posture collaborative avec les interlocuteurs

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CTRMP	REAC	TP-00070	09	07/05/2021	07/05/2021	21/34

Communiquer de façon claire et concise  
Rendre compte aux services concernés

Connaissance des formules du calcul des longueurs, surfaces, volumes, poids  
Connaissance des forces s'appliquant aux masses en mouvement  
Connaissance de la norme EN 12195 concernant l'arrimage des charges sur les véhicules routiers  
Connaissance de la responsabilité des différents intervenants lors d'une opération de transport  
Connaissance des moyens de calage et d'arrimage  
Connaissance des techniques de calage et d'arrimage  
Connaissance de l'utilisation des moyens de manutention manuelle ou mécanisée  
Connaissance des différents supports de charge  
Connaissance de la prévention des troubles musculo squelettiques (TMS)  
Connaissance des infractions et des sanctions relatives au chargement du véhicule, à la répartition et l'arrimage des marchandises

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CTRMP	REAC	TP-00070	09	07/05/2021	07/05/2021	22/34

## FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 5

### Prévenir les risques, appliquer les réglementations sociales en vigueur et réagir en cas d'incident ou d'accident à l'arrêt comme en circulation

#### Description de la compétence – processus de mise en œuvre

En tenant compte des dangers liés à l'exercice de l'emploi, appliquer les réglementations en vigueur, notamment la réglementation sociale européenne (RSE), le code du travail, ....

Organiser et optimiser son activité, respecter les protocoles de sécurité, appliquer les préconisations concernant la prévention des risques liés à l'activité physique, porter les équipements de protection individuelle.

Veiller à la qualité de son repos, de son alimentation et se préserver des addictions.

Par son comportement, garantir la sécurité de tous en circulation et à l'arrêt, contribuer à la réduction, voire à la suppression des risques professionnels.

Victime ou témoin d'un accident ou incident, appliquer les procédures de protection, d'alerte et porter assistance aux personnes. Dans le respect des consignes reçues, protéger les biens et les matériels, informer son entreprise et en préserver les droits lors de la rédaction d'un constat européen d'accident, d'un rapport circonstancié, par exemple.

#### Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence est mise en œuvre tout au long de l'activité du conducteur en circulation comme à l'arrêt, de jour comme de nuit.

Le stress et la fatigue engendrés durant son activité par le trafic, les impératifs horaires et les relations avec les tiers nécessitent que le conducteur prenne préalablement à son activité un repos adapté, dans le respect des réglementations en vigueur. Les opérations de chargement et de déchargement effectuées à multiples reprises impliquent l'application des préconisations concernant la prévention des risques liés à l'activité physique. Dans certains environnements de travail, le conducteur peut être amené à porter des tenues de travail ou équipements spécifiques.

La mise en œuvre de cette compétence peut être rendue plus difficile dans un environnement où le conducteur ne pratique pas ou peu la langue du pays.

#### Critères de performance

Les réglementations en vigueur sont appliquées

Les protocoles de sécurité, les préconisations concernant la prévention des risques liés à l'activité physique et l'utilisation des EPI sont respectés

Les effets et les risques liés à toutes formes d'addiction (alcool, médicaments, drogues, usages d'écrans, ...), au manque de sommeil et à l'utilisation de distracteurs sont connus

En cas d'accident, les procédures de protection, d'alerte et d'assistance sont appliquées

L'entreprise est informée

Le constat européen d'accident est correctement renseigné et transmis dans les délais

#### Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Appliquer la réglementation sociale européenne et la législation du travail

Appliquer le protocole de sécurité

En présence d'un accident, décider de s'arrêter de façon opportune

Utiliser les équipements de protection individuelle

Mettre en œuvre les mesures de protection individuelle et collective

Signaler l'accident pour éviter son aggravation

Collecter les renseignements nécessaires et alerter les services d'intervention

Porter assistance en fonction des nécessités et de ses connaissances

Renseigner le constat européen d'accident et le transmettre dans le délai imparti

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CTRMP	REAC	TP-00070	09	07/05/2021	07/05/2021	23/34

Prendre les dispositions pour garantir une condition physique compatible avec l'exercice du métier  
Hiérarchiser les mesures qui s'imposent en attendant l'arrivée des secours  
Se préserver du risque d'émergence de Troubles musculo squelettiques (TMS) dans l'exercice de son activité  
Se préserver du risque d'émergence de Risques Psychosociaux (RPS) dans l'exercice de son activité

Garder son calme et rester courtois en toutes circonstances  
Savoir faire les objections visant à refuser les propositions incompatibles avec les règles de la sécurité routière et du travail  
Relater au service exploitation, de façon concise, écrite ou orale les circonstances d'un accident et ses conséquences

Connaissance de base de la réglementation du travail  
Connaissance des normes de la réglementation sociale européenne  
Connaissance des effets de l'alcool, des médicaments et des drogues sur l'organisme  
Connaissance de base de l'anatomie, de la diététique et du cycle du sommeil  
Connaissance de l'arrêté du 26/04/1996 définissant le protocole de sécurité  
Connaissance des règles du code de la route  
Connaissance de la typologie des usagers vulnérables  
Connaissance des procédures d'alerte  
Connaissance des notions de base du secourisme  
Connaissance des consignes pour renseigner le constat européen d'accident  
Connaissance de base des techniques de communication  
Connaissance de base des techniques de gestion du stress  
Connaissance de la prévention des risques liés à l'activité physique  
Connaissance des règles d'utilisation de la téléphonie embarquée  
Connaissance des conséquences de l'utilisation de distracteurs lors de la conduite  
Connaissance des classes de contravention et des principales infractions  
Connaissance des principes d'économie d'efforts et de manutention des charges manuelles  
Connaissance des principes de sécurité à mettre en œuvre lors d'incident ou accident en tunnel

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CTRMP	REAC	TP-00070	09	07/05/2021	07/05/2021	24/34



## FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 6

### Détecter, décrire les dysfonctionnements du véhicule et effectuer une intervention mineure

#### Description de la compétence – processus de mise en œuvre

En tenant compte de l'état général du véhicule et des contrôles effectués en début et en cours de service, déceler une éventuelle anomalie. En fonction des observations, des symptômes constatés, des informations fournies par les dispositifs de contrôle, par l'ordinateur de bord, localiser et identifier le ou les organes en cause. Exploiter le manuel du constructeur.

Selon la nature du dysfonctionnement identifié et l'autonomie dont il dispose, prévenir le service concerné et appliquer les consignes.

En cas d'intervention, afin d'assurer sa sécurité, revêtir les équipements de protection individuelle. Pour garantir la sécurité du véhicule, de son chargement et des autres usagers, utiliser les dispositifs de signalisation.

Selon les consignes reçues, réaliser une intervention mineure en basculant la cabine si nécessaire.

#### Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence se met en œuvre dès lors que le conducteur détecte un dysfonctionnement du véhicule, en circulation comme à l'arrêt, indépendamment du lieu où il se trouve, dans des conditions météorologiques parfois difficiles, de jour comme de nuit.

L'immobilisation du véhicule en cas de panne est facteur de risques pour le conducteur et les autres usagers de la route et peut générer du stress.

La mise en œuvre de cette compétence peut être rendue plus difficile dans un environnement où le conducteur ne pratique pas ou peu la langue du pays.

#### Critères de performance

En cas d'immobilisation, les mesures de sécurité sont prises

Les organes et circuits en cause sont identifiés et localisés

Le service concerné est informé

La description du dysfonctionnement est précise et complète

Les consignes de l'entreprise sont appliquées

Le dépannage d'une anomalie mineure est effectué

#### Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Rechercher un renseignement dans le manuel d'utilisation constructeur

Mesurer l'incidence d'un dysfonctionnement constaté

Localiser et identifier les différents organes et circuits du véhicule et apprécier leur état

Repérer et analyser les symptômes d'une panne

Interpréter et exploiter les informations fournies par les instruments de bord

Réaliser les tests permettant de confirmer un diagnostic de panne

Basculer une cabine

Respecter les procédures internes

Différencier les effets et les causes d'une anomalie

Appliquer les consignes reçues

Rester calme et courtois

Prendre les mesures de sécurité qui s'imposent pour la sauvegarde des personnes et des biens

Rendre compte aux services concernés

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CTRMP	REAC	TP-00070	09	07/05/2021	07/05/2021	25/34

Connaissance du rôle, de l'emplacement et du principe de fonctionnement des éléments constitutifs de la chaîne cinématique  
Connaissance du rôle, de l'emplacement et du principe de fonctionnement des divers circuits équipant un véhicule lourd  
Connaissance de base des notions d'électricité  
Connaissance du comportement à adopter pour assurer sa sécurité et ne pas dégrader davantage l'état ou le fonctionnement du véhicule  
Connaissance des mesures de sécurité à prendre en cas d'immobilisation du véhicule  
Connaissance des mesures de sûreté à prendre en cas d'immobilisation du véhicule  
Connaissance de base des principes de la communication orale  
Connaissance de l'utilisation du manuel fourni par le constructeur  
Connaissance des dispositifs de liaisons mécaniques, électriques entre le véhicule et une structure amovible (chariot, caisse, ...)

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CTRMP	REAC	TP-00070	09	07/05/2021	07/05/2021	26/34

## FICHE DES COMPÉTENCES TRANSVERSALES DE L'EMPLOI TYPE

### **Intégrer les principes du développement durable dans l'exercice de l'emploi**

#### **Description de la compétence – processus de mise en œuvre**

Par la pratique professionnelle et par un comportement adapté, intégrer les dimensions sociétales et environnementales dans la pratique quotidienne de l'emploi.

#### **Critères de performance**

Les dimensions du développement durable (sociétale, environnementale, économique) sont prises en compte dans tous les contextes de mise en œuvre de l'emploi

La conduite est rationnelle

Le conducteur fait preuve d'un comportement éco-citoyen

La sinistralité responsable tend vers zéro

### **Mettre en œuvre une démarche réflexive en matière de prévention des risques et de sécurité**

#### **Description de la compétence – processus de mise en œuvre**

Connaître les risques liés au métier. Observer, analyser et décrire la situation de travail afin d'en minimiser les risques et être force de proposition et d'améliorations en la matière. Etre formé aux gestes de sauveteur secouriste du travail dans le véhicule, comme dans les locaux de l'entreprise. Intervenir en situation d'accident. Alerter et mettre en œuvre une attitude adaptée afin de porter secours en toute situation jugée nécessaire. Exercer une action préventive en tant que salarié de l'entreprise de transport de marchandises.

#### **Critères de performance**

Les obligations techniques et réglementaires liées à son activité sont connues

Les risques encourus sont identifiés

Les propositions d'améliorations dans la situation de travail sont énoncées

Les risques encourus sont maîtrisés et l'élaboration du plan de secours est réalisée

Les améliorations permanentes de la situation de travail sont apportées

En situation critique, la mise en œuvre des gestes de secours est effectuée

### **Communiquer des informations opérationnelles relatives au transport de marchandises**

#### **Description de la compétence – processus de mise en œuvre**

A partir des moyens techniques mis à sa disposition par l'entreprise, le conducteur recherche, échange, exploite et transmet des informations lors de la réalisation de sa prestation. Sur site, il reçoit des consignes écrites ou orales ; à l'extérieur, il les reçoit ou les transmet par téléphone ou par message sur des supports informatisés.

#### **Critères de performance**

Les dispositifs d'information et de communication sont maîtrisés

Les consignes reçues sont comprises et appliquées

Les informations recueillies sont transmises aux services concernés

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CTRMP	REAC	TP-00070	09	07/05/2021	07/05/2021	27/34

Le langage est adapté à l'interlocuteur

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CTRMP	REAC	TP-00070	09	07/05/2021	07/05/2021	28/34

## Glossaire technique

### A.D.R.

Accord européen relatif au transport international de marchandises Dangereuses par Route (Accord Dangerous Road)

### APS-TRM

Acteur Prévention Secours du Transport Routier de Marchandises

### Porteur

Véhicule automobile isolé affecté au transport de marchandises de plus de 3,5 tonnes de masse maximale admissible. A ce véhicule peut être attelée une remorque dont la masse en charge admissible n'excède pas 750 kg.

### RPS

Risques psycho sociaux

### S.I.E.

Système informatique embarqué

### TMS

Troubles musculo squelettiques

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CTRMP	REAC	TP-00070	09	07/05/2021	07/05/2021	29/34



# Glossaire du REAC

## Activité type

Une activité type est un bloc de compétences qui résulte de l'agrégation de tâches (ce qu'il y a à faire dans l'emploi) dont les missions et finalités sont suffisamment proches pour être regroupées. Elle renvoie au certificat de compétences professionnelles (CCP).

## Activité type d'extension

Une activité type d'extension est un bloc de compétences qui résulte de l'agrégation de tâches qui constituent un domaine d'action ou d'intervention élargi de l'emploi type. On la rencontre seulement dans certaines déclinaisons de l'emploi type. Cette activité n'est pas dans tous les TP. Quand elle est présente, elle est attachée à un ou des TP. Elle renvoie au certificat complémentaire de spécialisation (CCS).

## Compétence professionnelle

La compétence professionnelle se traduit par une capacité à combiner un ensemble de savoirs, savoir-faire, comportements, conduites, procédures, type de raisonnement, en vue de réaliser une tâche ou une activité. Elle a toujours une finalité professionnelle. Le résultat de sa mise en œuvre est évaluable.

## Compétence transversale

La compétence transversale désigne une compétence générique commune aux diverses situations professionnelles de l'emploi type. Parmi les compétences transversales, on peut recenser les compétences correspondant :

- à des savoirs de base,
- à des attitudes comportementales et/ou organisationnelles.

## Critère de performance

Un critère de performance sert à porter un jugement d'appréciation sur un objet en termes de résultat(s) attendu(s) : il revêt des aspects qualitatifs et/ou quantitatifs.

## Emploi type

L'emploi type est un modèle d'emploi représentatif d'un ensemble d'emplois réels suffisamment proches, en termes de mission, de contenu et d'activités effectuées, pour être regroupées : il s'agit donc d'une modélisation, résultante d'une agrégation critique des emplois.

## Référentiel d'Emploi, Activités et Compétences (REAC)

Le REAC est un document public à caractère réglementaire (visé par l'arrêté du titre professionnel) qui s'applique aux titres professionnels du ministère chargé de l'emploi. Il décrit les repères pour une représentation concrète du métier et des compétences qui sont regroupées en activités dans un but de certification.

## Savoir

Un savoir est une connaissance mobilisée dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle ainsi qu'un processus cognitif impliqué dans la mise en œuvre de ce savoir.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CTRMP	REAC	TP-00070	09	07/05/2021	07/05/2021	31/34

### **Savoir-faire organisationnel**

C'est un savoir et un savoir-faire de l'organisation et du contexte impliqués dans la mise en œuvre de l'activité professionnelle pour une ou plusieurs personnes.

### **Savoir-faire relationnel**

C'est un savoir comportemental et relationnel qui identifie toutes les interactions socioprofessionnelles réalisées dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle pour une personne. Il s'agit d'identifier si la relation s'exerce : à côté de (sous la forme d'échange d'informations) ou en face de (sous la forme de négociation) ou avec (sous la forme de travail en équipe ou en partenariat, etc.).

### **Savoir-faire technique**

Le savoir-faire technique est le savoir procéder, savoir opérer à mobiliser en utilisant une technique dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle ainsi que les processus cognitifs impliqués dans la mise en œuvre de ce savoir-faire.

### **Titre professionnel**

La certification professionnelle délivrée par le ministre chargé de l'emploi est appelée « titre professionnel ». Ce titre atteste que son titulaire maîtrise les compétences, aptitudes et connaissances permettant l'exercice d'activités professionnelles qualifiées. (Article R338-1 et suivants du Code de l'Education).

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CTRMP	REAC	TP-00070	09	07/05/2021	07/05/2021	32/34



**Reproduction interdite**

Article L 122-4 du code de la propriété intellectuelle

"Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque."

